

# CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VICTURNIEN s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMBON, Maire de Saint-Victurnien.

**Présents :** Jean DUCHAMBON, Jacques TOULEMONT, Guillaume SARRE, Laurence BEIGE, Stéphanie REIJASSE, Adeline GORCE, Elodie RIBOT, Isabelle LESPORT, Marie-Cécile SIMONNEAU, Jean-François VAUZELLE, Cécile HENRY, Didier DELAVERGNAS, Frédéric BRUN, Sandrine JAVELAUD, Eric BORDET, Jean-Michel LACERE

**Absents excusés :** Pascal BECHU  
Emmanuel BAUDET donne pouvoir à Laurence BEIGE

**Secrétaire :** Jean-François VAUZELLE.

## ORDRE DU JOUR :

- Vote du CA commune et C.C.A.S
- Vote du BP commune et C.C.A.S
- Vote des taux d'imposition
- Affaires et informations diverses

Le compte-rendu précédent est adopté à l'unanimité

Mr le Maire informe le conseil que les comptes de gestion sont conformes avec les comptes administratifs de la commune. Nous constatons un impact sur les dépenses de fonctionnement surtout sur les frais de personnel suite au remplacement des personnes absentes et à une augmentation du nombre d'enfants extérieurs à la commune au centre de loisirs. Un projet « village avenir » est en cours avec la sous-préfecture avec une réflexion sur un site d'ALSH intercommunal avec les communes de Javerdat, Saint-Brice-sur Vienne, Oradour sur Glane, Saint-Victurnien... Nous sommes toujours en attente d'une réponse de CALISTA suite à l'entretien de janvier.

Mr BRUN demande si Saint-Victurnien peut absorber 30% d'enfants d'extérieurs ?

Mme JAVELAUD demande si Mr ALLARD peut subventionner l'ALSH sous forme d'antenne ?

Une demande à déjà était faites à la CAF.

Elodie RIBOT résume que le projet avance malgré les difficultés. Et Mr le maire propose des solutions :

- Solution 1 : N'accepter que les enfants de St Victurnien
- Solution 2 : Augmenter les tarifs pour les enfants hors commune
- Solution 3 : Dimensionner en bonne intelligence

Dans sa présentation du compte administratif, le maire s'est réjoui des économies réalisées sur l'énergie, à hauteur de 97 000 €, qui ont permis de dégager un excédent de 128 000 € sur la section fonctionnement et 30 000 € pour la partie investissement. Ces fonds ont été reportés dans le budget primitif, qui a ensuite été adopté à la majorité, les trois élus de l'opposition s'étant abstenus. La majeure partie de la réunion a été consacrée à l'épineux problème des charges de fonctionnement de l'ALSH et de la garderie périscolaire.

« Nous sommes victimes du succès de cette structure qui donne entière satisfaction aux parents », constate d'emblée le maire, avant d'ajouter que les dépenses de personnel « ont explosé de près de 300 000 € ». Près du tiers des bénéficiaires de la garderie sont extérieurs à la commune. « Cela est lié à l'évolution des habitudes de vie, mais également aux contraintes professionnelles de certains parents et au fait que la commune est située entre deux gros bassins d'emploi », poursuit le maire, avant d'exposer trois solutions pour réduire les frais de fonctionnement de la structure : refuser les

enfants extérieurs à la commune ou réclamer un tarif plus élevé aux parents ou œuvrer pour être reconnu comme pôle de loisirs intercommunal.

« Nous attendons le rapport du cabinet d'aide à la décision afin de savoir quels travaux nous pourrions lancer sur les bâtiments », a-t-il annoncé.

« Êtes-vous sûr que la commune soit capable d'absorber le coût financier d'une garderie aussi grosse », a questionné Frédéric BRUN.

« J'ai interrogé la Caisse d'Allocations Familiales, mais aussi la communauté de communes, car nous avons une forme d'intercommunalité. Il faut que nous trouvions la bonne formule administrative pour associer financièrement toutes les collectivités », a rétorqué le maire qui compte sur l'aide administrative qui sera apportée par le dispositif *Village d'avenir* dans lequel la commune vient d'entrer et sur un nouveau logiciel pour connaître précisément les effectifs quotidiens afin d'ajuster au mieux le personnel d'encadrement.

« Cela va demander plus de rigueur des parents, qui devront impérativement inscrire leur enfant avant de le déposer à la garderie », a prévenu Laurence BEIGE, la 4<sup>e</sup> adjointe.

Jacky TOULEMONT, le premier adjoint a soumis les demandes de subvention des associations communales, dont le total s'élève à 13 291 €, soit 719 € de moins que l'an dernier et a présenté *Élantifique*, la dernière créée, dont le but est de protéger les écosystèmes naturels indispensables à la vie des êtres humains, la création de refuges pour la faune et la flore et la sensibilisation du grand public et des scolaires. Frédéric BRUN s'est interrogé sur l'utilité d'une telle association dans une commune où la nature est présente partout.

« Comme toute nouvelle association, elle recevra une subvention de 300 € », a indiqué l'adjoint. Ces demandes ont été adoptées à l'unanimité, contrairement au budget primitif sur lequel les trois opposants se sont abstenus.

La réunion s'est achevée par un débat autour de l'entretien des chemins communaux qui, selon l'opposition, sont en très mauvais état. « Aucun chemin n'a été réparé après les récents travaux d'enfouissement des réseaux », a dénoncé Frédéric BRUN, estimant qu'il fallait faire jouer les garanties décennales des entreprises.

La séance est levée à 21h00.